



DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

1. L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : **OPTIMAL CONSEIL PATRIMOINE**

Siège social : **60 bis avenue de la Dame Blanche 94300 VINCENNES**

SIREN : **843 317 967**

NAF/APE : **7022Z**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour le bon déroulement de nos missions. Elles sont conservées pendant une durée de cinq ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

2. STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° d'immatriculation **19000984** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) sous le n°E009098, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en Assurance (COA) et intermédiaire de type B au sens de l'article L521-2 du Code des assurances.

Niveau de conseil susceptible d'être fourni (au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance DDA) : Niveau 2.



L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 et internet :

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Il est par ailleurs **Agent Immobilier** : Carte T n° CPI 7501 2019 000 040 345 valable jusqu'au 03/03/2028, délivrée par la CCI Île-de-France le 04/03/2025.

Non détention de fonds pour compte de tiers. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Assurance & Garantie Financière

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Europe AG - 112 avenue de Wagram 75017 Paris

Numéro de police : 7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €
Garantie Financière	Non approprié	115 000 €	110 000 €

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

3. LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
The OneLife Company S.A.	Compagnie d'assurance Luxembourgeoise	Convention de courtage	Commissions
Wealins S.A.	Compagnie d'assurance Luxembourgeoise	Convention de courtage	Commissions
Suravenir	Compagnie d'assurance	Protocole de courtage	Commissions
Swiss Life Assurance et Patrimoine	Compagnie d'assurance	Lettre de courtage	Commissions



UAF Life	Compagnie d'assurance	Convention de distribution	Commissions
Prudential International Assurance PLC	Compagnie d'assurance Irlandaise	"Intermediary agreement"	Commissions
Eres	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Iroko	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Remake Asset Management	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Inter Invest SA	Société de financement et entreprise d'investissement	Convention de commercialisation	Commissions
France Valley	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

Votre conseiller est en outre lié au travers de mandats de commercialisation non exclusifs aux promoteurs et partenaires immobiliers suivants (liste non exhaustive) : CATELLA RESIDENTIAL - NEXITY - OGIC - ALTAREA COGEDIM PARTENAIRES - VINCI IMMOBILIER PROMOTION - VALORISSIMO - ICADE PROMOTION - PERL

Les noms des autres compagnies avec lesquelles la société Optimal Conseil Patrimoine a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

4. MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers.

En fonction des missions proposées, le conseiller pourra également facturer des honoraires suivant un barème forfaitaire spécifique à chaque mission, ou à un tarif horaire de **200 € HT (240 € TTC)**. Le devis sera inscrit dans la lettre de mission ou dans un devis préalable à la mission et signé.

Exemple de mission pouvant donner lieu à une tarification forfaitaire : Mise en place d'un contrat d'assurance vie Luxembourgeois associé à un Fonds Interne Dédié ou à un Fonds d'Assurance Spécialisé : tarification forfaitaire de 3000 € HT correspondant à une quinzaine d'heures de travail facturable. Dans cette hypothèse, notre cabinet ne prélève pas de frais d'entrée sur les versements au sein du contrat.

Au titre de l'accompagnement du Client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connues les préconisations retenues par le Client.

5. MODE DE COMMUNICATION

Les échanges avec notre cabinet peuvent s'effectuer des manières suivantes :

- Par mail à l'adresse amenu@opti-conseil.com ;



- Par téléphone au 06 03 93 40 73 ;
- Par visioconférence ;
- En présentiel chez le client ou dans un autre lieu convenu en amont avec le client ;

6. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier adressé à Optimal Conseil Patrimoine, 60 bis avenue de la Dame Blanche 94300 Vincennes

Par téléphone au 06 03 93 40 73

Par email à l'adresse amenu@opti-conseil.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

1. Médiateur compétent en cas de litige avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
2. Médiateurs compétents en cas de litige avec un consommateur :
 - Pour les activités de CIF : M. Rémi BOUCHEZ - Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
 - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ; <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
 - Pour les activités immobilières : Médiation de la Consommation - ANM Conso - 25 allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris ; <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

7. DATE ET SIGNATURE

Le client

Fait à :

Date :

Signature :

Le conseiller

Fait à :

Date :

Signature :